

FLEURY, BAUMETTES... Aujourd'hui ST-MICHEL

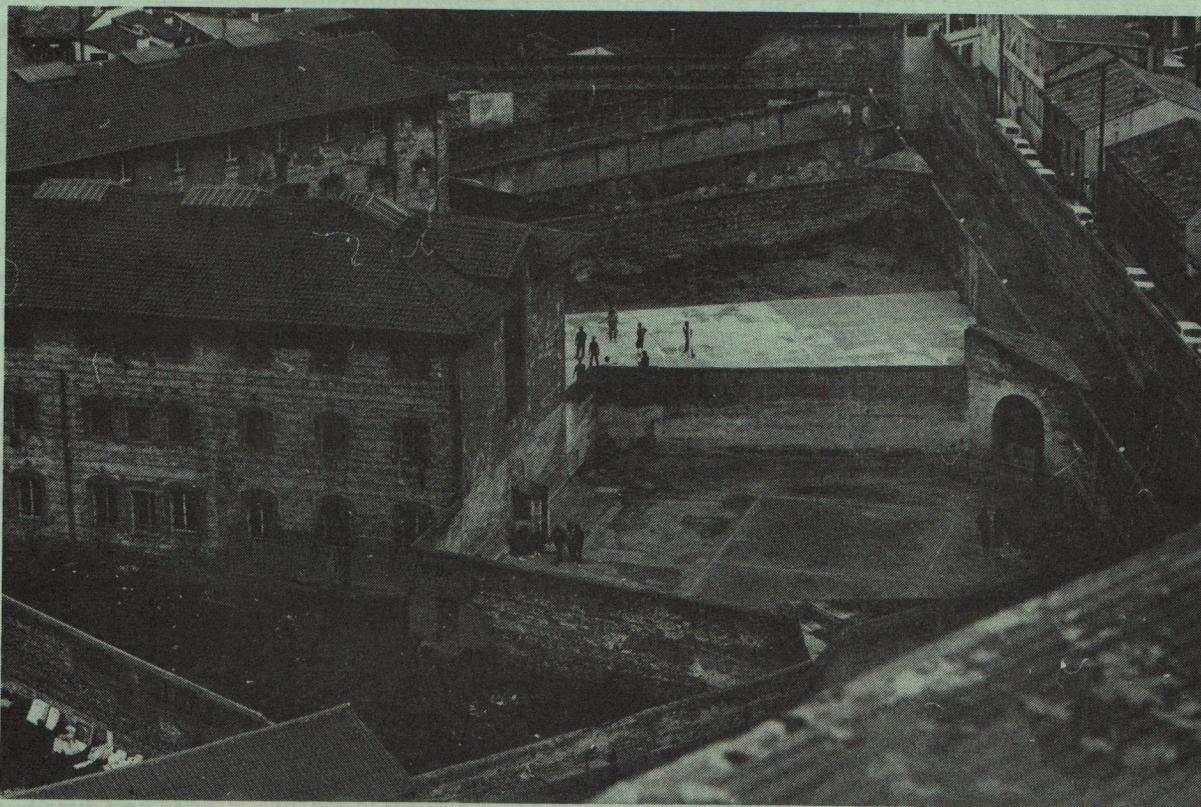
Le but de ce document est d'informer sur les récents événements qui ont eu lieu à la prison St-Michel : la révolte du 21/03/83 et ses conséquences.

Les médias n'ont fait que reprendre les déclarations de l'administration pénitentiaire qui disaient que tout s'était déroulé sans incident (articles en dernière page). « Va-t-on voir Pinochet pour savoir ce qui se passe au Chili? ».

Face aux « modestes » revendications des détenus le pouvoir n'a répondu que par une répression brutale: tabassages, transferts, mises à sac des cellules, mises au mitard.

Les ministres changent, les méthodes restent les mêmes. La révolte à St-Michel n'est que la suite logique du ras le bol existant qui s'est déjà manifesté dans d'autres villes en janvier 83: Baumettes, Fleury, Nice, Nîmes...

Si nous apportons notre soutien aux gens qui y survivent et tentent d'y prendre la parole, nous savons aussi que ni les réformes, ni le dernier plan d'austérité n'empêcheront les prisons de se remplir (88% de la population pénitentiaire font partie des classes les plus défavorisées). Le système répressif ne sert qu'à préserver les privilèges des possédants. La destruction des prisons passera par la destruction de l'ordre établi.



St-Michel: terrain de sport - cour de promenade.

TEMOIGNAGE D'UN DETENU SUR LA REVOLTE DU 21-03-83

L'ECHO DES GAMELLES

Suite au mouvement de grève de la faim à la prison Saint-Michel de la part d'une centaine de détenus, mouvement qui devait tourner à la véritable séance d'entraînement pour les forces de l'ordre, le directeur régional, Jean Ferrand, fit une déclaration à la Dépêche du Midi sous le titre: « L'Echo des Gamelles » du 23 mars 83. Je tiens à rétablir la vérité en replaçant les faits dans leur véritable contexte:

Jean Ferrand déclare, je cite: « Certains détenus ne trouvent jamais la soupe bonne ». Pour avoir été directeur ailleurs, il est là, manifestement de mauvaise foi, pour savoir qu'il n'en est rien. En effet, si certains détenus ne la trouvent jamais bonne à Saint-Michel, il aurait dû préciser, c'est qu'ils ont des comparatifs avec d'autres prisons, pour y avoir, hélas, été.

Pour toutes les maisons d'arrêt, le budget annuel alloué est le même. Or, toutes ne se révoltent pas parce que la « soupe » est insipide. Par contre, ce sont toujours sensiblement les mêmes prisons qui ont de tels problèmes à périodes quasi-chronologiques selon le personnel d'encadrement en place. Une précision: si le directeur est maître après Dieu de « sa » prison, c'est à lui qu'incombent les directives générales et les grandes décisions internes à prendre. Le sous-directeur, lui, est l'exécutant et le relais de transmission entre la direction et les chefs du personnel pénitentiaire. C'est donc lui le responsable du quotidien, de sa discipline; c'est lui qui est chargé de vérifier si les produits donnés pour la confection de l'ordinaire par exemple, sont employés avec conscience et sérieux, ou gaspillés. Il est évident qu'à Saint-Michel ces matiè-

res premières, propres à l'alimentaire, sont employées en dépit du bon sens. Ce qui devrait être normalement consommable au départ, car les produits sont bons, s'avère être immangeable quand ça vous arrive dans la gamelle. On sert de la merde à manger aux taulards, mais de la merde qui coûte cher aux contribuables, M. Ferrand!

«Certains trouvent la durée des promenades trop courte ou la séance collective de télévision pas assez longue» dit encore J. Ferrand.

Pour ce qui concerne les durées de promenade, il nous arrive parfois, souvent l'hiver, de les trouver trop longues car il n'y a rien pour s'abriter quand il pleut et l'on est condamné à y demeurer deux heures durant si l'on accepte de sortir. En effet, nous avons droit à deux heures de promenade par jour. Une fois le matin : 8 h 30-10 h 30. Et le lendemain après-midi : 14 h 30-16 h 30. Puis le lendemain matin, et ainsi de suite. En réalité nous devrions avoir une heure le matin et une heure l'après-midi; bien que parfaitement réalisable cela a été jugé comme étant trop de travail pour le personnel!... Quant «aux séances collectives de télévision» auxquelles fait allusion J. Ferrand, parlons-en! L'ensemble des détenus solvables (la plupart des familles se privent pour qu'ils ne soient pas trop démunis) payent un total de 1000F par mois pour une télévision qu'ils n'ont jamais vue et savent tout juste qu'elle existe. Je m'explique:

L'argent, l'administration pénitentiaire en manque beaucoup. La plupart du budget national alloué annuellement à la Justice/Prison est de 1% en comparaison des 54% de celui de l'Armée/Défense: c'est peu. Ainsi à St-Michel (comme ailleurs sans doute) on fait montre d'imagination pour en trouver.

Sur 350 détenus, 200 environ sont plus ou moins assistés par leur famille ou leurs ami(e)s. Selon les possibilités et les sacrifices de ces derniers, cela peut aller de 200F par mois pour les uns à 1000F par mois pour les autres, plus riches, tels les proxénètes. Avec cet argent le détenu a droit à certains achats en «cantine» pour améliorer son ordinaire qui en a singulièrement besoin. Ce qui lui est propre est très modeste voire assez médiocre. En tout cas très cher puisque tous les produits sont majorés de l'ordre de 5 à 10%. En faisant une moyenne, en me prenant pour exemple, l'administration de St-Michel récolte: $50F \times 200F = 1000F$ par mois.

Quand j'ai demandé le pourquoi d'un tel détournement systématique et ce, depuis toujours, à un agent responsable, il m'a répondu: «une télévision couleur (?) et un magnétoscope (?) coûtent cher et, étant donné qu'ils étaient pour les détenus, il est normal que ce soit à vous de les payer.»(!)

Raisonnement logique, me direz-vous. Certes oui. Mais ce qui l'est moins, c'est qu'à l'exception de certains détenus travaillant pour l'administration, personne ne voyait la couleur de la télévision. Et à la cadence où vont les choses on peut présumer sans crainte de se tromper que les détenus de Saint-Michel ne sont pas près d'aller à ces fameuses séances de télévision du samedi après-midi, car il ne s'agit que de cela et de rien d'autre! Quant au magnétoscope, il paraîtrait qu'il séjournerait bien plus quelque part vers le mess de matons qu'à son utilisation au bénéfice des détenus.

A défaut de télévision qu'on ne voit pas, on peut se rabattre sur l'achat d'un poste transistor. Un type pour petite bourse à Grandes Ondes et Petites Ondes au prix de 150F. Le deuxième pour les riches avec MF au prix de 300F. Or, le coût réel de ces postes de transistor n'excède pas le prix de 100F, pour les premiers et de 200F pour les seconds. Un substantiel bénéfice auquel l'on est tenté d'ajouter celui d'une réduction quantitative sur le prix d'achat.

Un autre problème qui, avec les visites, a sa grande importance pour celui ou celle qui est retranché du monde extérieur: le courrier.

Dans toutes les prisons, le courrier est ramassé, censuré, et distribué tous les jours ouvrables, au même rythme que les PTT.

Or il en va tout autrement à Saint-Michel puisque le courrier ne part pas, ni n'est distribué le samedi et ce, depuis 3 ans!

Pourquoi? Question que j'ai cru pertinente pour l'avoir posée au sous-directeur. Il m'a été répondu par son subordonné, le surveillant chef, je le cite: «ailleurs il peut être distribué, mais ici non, parce que l'on ne peut pas!» Le sous-directeur s'est tout de même senti obligé d'en donner la raison après s'être lancé dans des explications oiseuses, telle que celle-ci: «Les PTT sont en grève, moi non plus je n'ai pas de courrier le samedi...». En fait, ayant eu une réduction d'horaire chez le personnel, le vaguemestre ne peut donc plus assurer la censure, d'où la non distribution du samedi.

Si en qualité d'individu, je souscris tout à fait à ce que le personnel bénéficie de ce qu'il est convenu d'appeler un progrès social, il est néanmoins déplorable que ce «mieux» se fasse au détriment des détenus et atteigne ainsi les familles, dans ce qui leur reste de plus cher: la correspondance. Et s'il arrive à ce cher sous-directeur de n'avoir plus d'argent au 15 novembre pour faire fonctionner l'établissement, les détenus ne doivent-ils plus manger jusqu'au déblocage du budget suivant (15 janvier)?

Autre chose. Il existe bien un terrain de sport et une salle de classe à notre disposition: moniteur, instituteur et un professeur. Mais peu nombreux sont ceux qui peuvent pratiquer le football sur un terrain de tennis. De plus, il faut s'acheter un survêtement et des chaussures adéquates car il est interdit de se les faire rentrer comme cela devrait l'être, du moins pour ceux qui ont la chance d'être visités. Quant à l'école, tout le monde n'a pas la chance de posséder le CEP. Donc les sélections se font d'elles-mêmes. Il reste, pour principale activité, qu'une grande majorité des détenus est de se voir enfermé 22h24 en cellule.

Deux heures de promenade par jour, d'un seul coup, d'un seul, deux douches collectives par semaine, et puis c'est bon.'

Ne soyez jamais malade en prison car cela risquerait de tourner mal pour vous si votre état nécessite une intervention urgente, ou même des soins car, là, personne n'est pressé de vous secourir, si tant est que l'on vous croit. N'essayez jamais d'obtenir un simple cachet d'aspirine le soir venu, car vous risquez fort de garder vos maux de tête jusqu'au lendemain matin. Je le répète, tant mieux pour vous si ce n'est pas trop grave, sinon... J'en ai fait l'expérience.

Surtout n'entrez pas en prison avec une lotion après-rasage quelconque, ni shampoing, ni allumettes. Le tout vous sera confisqué et vous ne retrouverez qu'après votre libération. Vous devez tout acheter sur place, si vous avez de l'argent et... à prix fort! Allumettes interdites, seuls les briquets jetables. Il y a quelques années, c'était l'inverse. N'essayez pas de vous faire apporter au parloir une robe de chambre, cela vous sera refusé à l'entrée, seules les femmes y ont droit. Seules les personnes possédant un permis de visite ont droit à vous apporter - non expédier - effets et linge personnel. Il n'y

a pas si longtemps, seuls les effets sombres étaient autorisés. Refusé tout ce qui était clair et risquait d'apporter un semblant de gaieté. Aujourd'hui, ils sont moins cons à cet égard.

Et puis enfin, il y a ces fameux parloirs libres que tout le monde attend avec la plus grande impatience. Tout le monde sauf certains membres du personnel, syndiqués FO. Parloir libre dont tout détenu visité devrait bénéficier depuis fin janvier 83. Volonté humanitaire de la part de notre ministre de la justice, garde des sceaux, afin de préserver les liens familiaux. Fait très important entre tous car, au fil des mois, des années, sans contact aucun avec les visiteurs ces liens familiaux affectifs, s'effritent. Grave conséquence pour le détenu car il a toutes les chances de se retrouver seul, sans foyer, sans argent, sans domicile et sans emploi à sa libération. Dans de telles conditions, plus fragile encore qu'avant son incarcération, il a 95% des «chances» de récidiver. Et ainsi s'allonge la liste des victimes.

Alors qu'en permettant des visites normalement humaines ce n'est pas là faire preuve de laxisme de la part de M. le Ministre de la Justice comme certains esprits réactionnaires le prétendent; mais bien au contraire de prévention en donnant la possibilité de préserver les liens familiaux. Car, si le directeur de l'établissement l'a compris, il semblerait de toute évidence, que des éléments perturbateurs parmi le personnel, affiliés au syndicat FO pénitentiaire pour la plupart et CGT pour moindre part (toujours les mêmes lorsqu'il s'agit de progression pour être essentiellement répressifs), s'opposent par tous les moyens à la mise en fonction de ces parloirs libres. Toutes les combines, tous les coups sont bons. Le dernier en date: le responsable de la menuiserie se refuse par des moyens détournés, diffus et vicieux, de faire les encadrements de portes, alors que les portes attendent d'être mises en place. Sans cela, pas de parloirs possibles!

Pas étonnant, dans de telles conditions, que ce chantier demeure au point mort, voire à l'abandon. Que vous y passiez à n'importe quelle heure du jour, jamais personne n'y travaille.

L'installation du portique de protection n'est certes pas une affaire. L'emplacement? Il y est. Le financement? Il y est aussi. La main-d'œuvre, elle est gratuite pour être assurée par les détenus eux-mêmes. N'a-t-on pas édifié 14 Q.H.S. (prisons sophistiquées dans les prisons) en 3 mois et rendus opérationnels dans ce même laps de temps? Pour rendre opérationnels les parloirs libres, une semaine maximum était nécessaire à Toulouse. Bientôt 3 mois et rien n'est fini. J. Ferrand, directeur régional, prétend qu'il faut encore attendre plusieurs mois avant que les détenus et leurs familles puissent en bénéficier.

A cet égard, ne déclare-t-il pas dans la Dépêche du Midi du 23 mars 83, je cite: «Pour ce qui concerne les parloirs libres tout devrait être prêt dans quelques mois. D'ici là nous avons prévu des solutions transitoires de remplacement qui devraient satisfaire nos pensionnaires et leurs visiteurs».

Et bien, «la solution transitoire de remplacement» dont fait état M. Ferrand, réside en ceci: les vitres sales de plexiglass, sans acoustique aucune, sans visibilité, auxquelles étaient soumis visiteurs et visités, situation de torture, mais que de joie de part et d'autre, sont remplacées par... des grillages! Un bond en arrière de 20 ans, car c'est ce qu'il y avait à cette époque. Une trouvaille, quoi!

Mais quoi d'étonnant à cela quand on sait qu'un gardien chef a clamé bien fort à qui voulait l'entendre: «Ici, il n'y aura pas de parloir libre tant que je serais là. En tout cas pas pour tout le monde!».

Sans doute espère-t-il nous faire le coup de la fameuse télévision: dix ou vingt détenus y auront accès sur 350? Et ce, pas avant la fin de l'année au moins.

Pour manifester le ras le bol face à un tel obscurantisme, une centaine de détenus se sont mis en grève de la faim le lundi matin. Dès l'après-midi, 3 ou 4 ont été conduits au mitard. Le soir, pour protester contre cette répression aveugle, les détenus de tout un quartier de la prison se sont mis spontanément à taper aux portes. Ce qui évidemment, a provoqué un certain bruit. Grand mal leur en a pris puisque vers 22h, intervinrent les forces de l'ordre avec la brigade canine, et c'est vers 25 détenus qui furent sortis de leur cellule, sauvagement matraqués et jetés à poil au mitard le restant de la nuit avec, en prime, des dents cassées, des crânes ouverts et autres épaules et flancs en compote. La grève de la faim devait se durcir en s'étendant dans une autre aile de la prison deux jours durant.

Aucun dialogue ne s'est établi alors que les revendications étaient et sont, des plus justifiées, il me semble. Mais cela, je laisse le soin au lecteur d'en apprécier la teneur; car, tout est, hélas, rigoureusement exact.

Résultat de l'opération: outre les meurtresses physiques, une dizaine de détenus sont au mitard, répartis entre les centres de détention de Muret et le Q.H.S. de Tarbes pour ceux «jugés» les plus «durs». Un calvaire aux enfers en perspective pour quelques uns parmi ceux qui auront le courage de réclamer leurs droits, et le respect à la dignité humaine des innocentes victimes que sont les familles.

Aux dernières nouvelles, une cinquantaine de détenus ont été transférés dans d'autres prisons. C'est sans doute de ceux-là dont voulait parler le directeur général, J. Ferrand, qui déclare: «50 font la grève sur 350»?

Pour ce qui me concerne, je devrais être également transféré dans une petite prison pépère. Sans doute pour que je ferme ma gueule. Ca y est, c'est fait.

Je persiste et signe:
UN DETENU
Prison de Saint-Michel
le 24 Mars 1983

LES MENSONGES DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE APPUYEES PAR LES MEDIAS.

L'écho des gamelles

Des problèmes de nourriture. Entr'autres. Au lendemain de l'agitation des détenus de la prison Saint-Michel, nous avons fait le point avec le directeur régional des services pénitentiaires

Nous avons fait état, dans notre précédente édition, d'une certaine agitation qui a eu lieu, lundi, en début de soirée, à la prison Saint-Michel.

Une manifestation d'humeur à laquelle participaient, rappelons-le, une cinquantaine de détenus sur les 350 que compte actuellement l'établissement.

Voulant en savoir davantage sur cette rébellion, nous avons rencontré, hier, M. Jean Ferrand, directeur régional des services pénitentiaires.

Des revendications « tous azimuts »

Selon M. Ferrand, ce mouvement d'humeur spontané a eu pour origine, hier, des revendications au niveau de la nourriture. Certains détenus ne trouvent jamais la « soupe » bonne. Elle n'est, d'après moi, ni pire, ni meilleure que dans quelque autre collectivité. Mais, vous savez, je dirais presque que c'est compréhensible. Saint-Michel n'est, en effet, qu'une maison d'arrêt

et, de ce fait, il y a ce que l'on appelle du passage. Alors, les revendications sont des plus diverses : les uns clament leur innocence; les autres dénoncent la longueur de l'instruction de leur dossier. Certains trouvent la durée de la promenade trop courte ou la séance collective de télévision pas assez longue. Mais je vous le répète, compte-tenu de la diversité des personnes détenues qui nous arrivent de tous les horizons sociaux ces pointes d'humeur existeront toujours.

De nouveaux parloirs

A la question : certains détenus réclamaient avant-hier une véritable application des récentes réformes pénitentiaires; qu'en est-il à Saint-Michel? M. Ferrand nous a répondu : « Parmi les plus importantes : le port de vêtements civils, la libre correspondance et ce que l'on appelle les « parloirs libres », les deux premières sont déjà en application depuis longtemps.

» Si la troisième, celle des parloirs libres, ne l'est pas encore, c'est tout simplement parce que pour la mettre en vigueur il faut

faire des transformations matérielles. Nous sommes en train de procéder à ces aménagements et tout devrait être terminé pour cet été.

» Il s'agit exactement de quels aménagements? Jusqu'à présent, les détenus ne pouvaient converser avec leurs visiteurs qu'à travers une paroi vitrée. On appelait ça des « parloirs-hygiaphones. » La réforme pénitentiaire prévoit l'enlèvement de cette paroi. Mais encore faut-il, et vous le comprendrez, apporter quelques transformations aux anciens parloirs pour des mesures évidentes de sécurité. Les nouveaux parloirs dits libres doivent obligatoirement être équipés, à leur entrée, de portiques de détection dans des locaux relativement vétustes pour certains qui pose sinon problème, tout au moins complication. Mais, je le redis, tout devrait être prêt dans quelques mois. D'ici là, nous avons prévu des solutions transitoires de remplacement qui devraient satisfaire nos pensionnaires et leurs visiteurs.

Ajoutons encore, au chapitre des « aménagements » des conditions de dé-

tention prévues par la réforme pénitentiaire, la possibilité d'avoir une radio personnelle dans sa cellule et celle de recevoir les journaux de son choix. Deux mesures déjà en vigueur à Saint-Michel, comme nous l'a d'ailleurs confirmé M. Ferrand.

Et chez les femmes ?

Une dernière question, M. Ferrand : dans le quartier dit des femmes, comment les choses se passent-elles ?

Il est évident que nous rencontrons beaucoup moins de problèmes avec nos détenues. C'est tout d'abord parce qu'elles sont beaucoup moins nombreuses. Actuellement, elles sont une vingtaine. De ce fait, dans la partie qui leur est réservée, la vie se passe plus en douceur. Elles finissent par se connaître toutes. Et puis, la chose est d'importance : leur délinquance, la plupart du temps, n'est pas la même que celle des hommes. Enfin, il semble aussi qu'elles prennent mieux qu'eux leur mal en patience...

Gérard GUILLAUMES.



ST-MICHEL

DERNIERES INFORMATIONS SUR LE DEROULEMENT DES EVENEMENTS.

Suite aux grèves de la faim, des détenus participants au mouvement, pris au hasard, sont envoyés au mitard dans le but de briser l'action. Par solidarité, dans la soirée, les autres détenus du quartier quatre frappent aux portes et gueulent aux fenêtres. Intervention des forces de l'ordre... «le calme rétabli», le sous-directeur en présence d'une soixantaine de civils et du procureur de la république, choisit un détenu par cellule, qui est extrait, mis à poil, poussé par les chiens de la brigade canine, est passé à tabac entre deux rangées de gardes mobiles ou de C.R.S. (ex. : un détenu projeté par les flics, percute de la machoire un robinet et y perd ses dents, il est actuellement à l'infirmerie de St-Michel).

Par la suite, un nombre important (30 à 50 suivant les sources) de détenus ont été transférés dans différentes maisons d'arrêt pour les prévenus (Tarbes, Carcassonne, Montauban...) et Muret pour les condamnés.

Tous les transférés sont actuellement au mitard (isolement complet, sans cigarettes, sans café, sans visites) pour une durée d'un mois. Officiellement, aucun juge n'a ordonné ces transferts.

Si vous détenez des informations supplémentaires, écrivez au CRAS - BP 492 - 31010 TOULOUSE Cédex.

HIER SOIR Agitation à la prison Saint-Michel

Des incidents ont eu lieu, hier soir, à la prison Saint-Michel de Toulouse et a nécessité l'intervention de la police. De très nombreux détenus ont bruyamment manifesté en frappant les portes et les murs avec leurs poings, leurs pieds et les gamelles en métal. Cette agitation qui avait commencé dans la journée par des grèves de la faim, s'est brusquement étendue, hier soir, vers 19 heures. Il semble qu'elle ait été déclenchée par quelques agitateurs réclamant des réformes immédiates du régime pénitentiaire.

Craignant une aggravation de la manifestation, les autorités ont fait appel au corps urbain du commissariat central.

Une quarantaine de gardiens de la paix, assistés des éléments de la brigade canine sont intervenus.

Le retour au calme a été obtenu un peu plus d'une heure après, sans violence et après que les prisonniers, considérés comme étant les meneurs, aient été isolés du reste de la population pénitentiaire. Il s'agit, de toute évidence, d'un mouvement d'humeur qui ne présente pas un caractère de gravité.

J. B.

Jacques Bertran
Journaliste-flic, ne sort du
commissariat que pour porter
ses articles à la «DEPRIME»